Séance du Conseil de Ville
du 27 juin 2022, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 15 / 2022

1. Communications de la Présidente du Conseil de Ville
2. Appel
3. Procès-verbal no 14 du 30 mai 2022
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal
6. Renouvellement des rapports de service de la Chancelière communale
7. Création d'un poste de Chargé·e de communication et promotion à 100 %
8. Rapport d'activités 2021 de la Commission de gestion et de vérification des comptes
9. Message du Conseil de Ville au Corps électoral relatif à la modification partielle du Règlement d'organisation de la Commune municipale (ROCM)
10. Comptes communaux 2021
11. Demande de crédit-cadre 2022 - 2025 de Fr. 1'900'000.- pour l'entretien et la réfection des routes
12. Développement de l'interpellation 3.01/22 - "Assez de paroles et d'argent dépensé en vain, il faut se conformer aux décisions du tribunal fédéral", PS, M. Marc Ribeaud
13. Développement de la motion 5.05/22 - "Une application mobile pour visiter Delémont", PCSI, Mme Florine Jardin
14. Développement de la motion 5.06/22 - "Soutien à l'élaboration d'un traité de non-prolifération des énergies fossiles", PS, M. Jude Schindelholz
15. Développement de la motion 5.07/22 - "Pour préserver le terrain de sport et les arbres des Traversins, chercher un emplacement adéquat pour le futur écopoint", PS, M. Jude Schindelholz
16. Divers

1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE VILLE

Mme Gaëlle Frossard, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents.

2. APPEL

33 membres sont présents.

Conseil de Ville
Mme Gaëlle **Frossard**, présidente, M. Khelaf **Kerkour**, 1er vice-président, M. Pascal **Domont**, 2e vice-président, Mme Pauline **Rais**, scrutatrice, Mme Céline **Robert-Charrue Linder**.

Mme, M., Christophe **Badertscher**, Marie **Blandino**, Pierre **Brulhart**, Pierre **Chételat**, Laurent **Crevoisier**, Pierre-Alain **Fleury**, Michel **Friche**, Jean-François **Gigon**, Christophe **Günter**, Florine **Jardin**, Alexandre **Kaiser**, Thierry **Kamber**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Vincent **Nicoulin**, Chloé **Parrat**, Marc **Ribeaud**, Jude **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**, Mehmet **Suvat**, Gabriel **Villemin**.
Sont excusés et remplacés
Mme Jeanne Boillat est remplacée par M. Maël **Bourquard**

M. Patrick Claude est remplacé par M. Grégoire **Mertenat**
M. Besim Hoxha est remplacé par M. Diego **Tomaselli**
Mme Magali Rohner est remplacée par M. Payman **Khandouzi**

Sont excusés
Mme, M. Iskander Ali, Sophie Chevrey-Schaller, Jérôme Corbat, Gaëtan Farron, Patrick Frein, Célien Milani, Claude Noirjean, Tania Schindelholz.

Conseil communal
- Mme Jeanne **Beuret**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier
Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
Mme Fabienne **Beuret**, vice-chancelière communale
M. Roland **Moritz**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 14 DU 30 MAI 2022

Le procès-verbal no 14 du 30 mai 2022 est accepté à l'unanimité des membres présents, par 33 voix.

4. QUESTIONS ORALES

M. Pascal Domont, PLR, rappelle que le restaurant de la piscine n'est toujours pas ouvert, en raison d'équipements non encore livrés, au mécontentement des usagers. Il demande au Conseil communal s'il a prévu des dédommagements pour ce retard et le manque à gagner du restaurateur, et quelle était la stratégie qui aurait dû permettre d'ouvrir l'établissement et démarrer la saison en temps et en heure.

M. Claude Schluchter informe qu'aucun dédommagement n'est prévu puisque le contrat du restaurateur débute le 1er juillet. Par contre, aucune location ne sera encaissée avant l'ouverture totale du restaurant. Il ne manque que le four et le tenancier, d'entente avec la Municipalité, n'a pas souhaité cuisiner avant de pouvoir disposer de tout son équipement. Après de multiples reports, l'appareil devrait être livré le 15 juillet. D'ici là, l'installation provisoire de débit fonctionnera.

M. Pascal Domont est partiellement satisfait.

M. Maël Bourquard, PS, relève que, selon les médias, le prix du gaz est plus élevé à Delémont que dans la couronne. Le PLR et Régiogaz se vantent que les SID s'approvisionnent encore aujourd'hui chez Régiogaz, alors que la Ville est simplement encore sous contrat. Ainsi, il demande quel est le prix du gaz à Delémont et quel sera le fournisseur pour la prochaine période de chauffage.

Mme Murielle Macchi-Berdat informe que la molécule de gaz est achetée à Régiogaz, au même prix et auprès du même fournisseur que les communes de la couronne, à savoir à EDJ. D'autres éléments entrent en compte pour le prix final, par exemple les coûts du réseau ou de fonctionnement du gestionnaire. Si on compare les prix de juin entre Régiogaz et les SID, on observe 0,7 ct du kWh en moins à Delémont pour toutes les catégories, hors interruptibles, et pour les clients interruptibles on arrive à - 4,8 ct du kWh. Elle rappelle que depuis le rapatriement du gaz aux SID en 2020, plusieurs centaines de milliers de francs ont été économisés par année. De ce fait, la dette diminuera plus rapidement et Fr. 750'000.- seront remboursés en fin d'année aux clients. La prochaine période de chauffage sera assurée par Régiogaz qui, malgré ses promesses, n'a pas changé à temps le système de comptage, non conforme. Toutefois le nouveau fournisseur de gaz a été choisi et les SID commenceront à lui acheter du gaz ces prochaines semaines pour l'automne 2023. Mme Macchi-Berdat invite à lire la réponse à la question écrite de M. Friche à ce sujet, qui sera communiquée mi-août et qui répondra à de nombreuses interrogations.

M. Maël Bourquard est satisfait.

M. Michel Friche, PLR, revient aux propos exprimés par le Conseil communal lors des nombreux débats sur Régiogaz et relève que la quasi-totalité des accusations avancées ont été démenties par les conclusions de l'audit commandé par cette société. Il demande si le Conseil communal va faire amende honorable.
Mme Murielle Macchi-Berdat revient sur les deux ans de discussions avec le conseil d'administration de Régiogaz et les communes de la couronne, et rappelle les procédures techniques incomplètes, le double

mandat dans les réseaux, la surfacturation, le refus du nouvel administrateur de Delémont et le manque de concept de sécurité. Régiogaz a pris des mesures correctives suite aux remarques faites il y a une année et le Conseil communal salue cet audit positif. Cependant, à l'époque, il n'y avait pas d'autre choix, devant le refus de Régiogaz de corriger les problèmes, que de quitter la société. Le Conseil communal n'a pas l'intention de faire amende honorable et entend désormais construire l'avenir.

M. Michel Friche n'est pas satisfait.

M. Marc Ribeaud, PS, relève que, depuis peu, les piétons empruntent la rue Jeanne-Haas-Hulmann, par le complexe de la Poste, et souvent poursuivent leur chemin vers le pont de la Maltière en traversant, à leurs risques et périls, le quai de la Sorne. Il souhaite savoir si un aménagement favorable aux piétons est prévu à cet endroit.

M. Emmanuel Koller confirme que le passage piétons est provisoire et ne pourra plus être utilisé, en raison de l'installation de l'immense grue destinée au chantier de Delémont marée basse. L'ancien passage piétons sera effacé et un nouveau installé pendant ces travaux, planifiés à hauteur de 18 mois. A terme, un passage piétons centré dans l'axe entre le pont de la Maltière et la rue Jeanne-Haas-Hulmann est prévu, de même qu'une zone de rencontre à 20 km/h.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

Mme Annie Schneider, PS, constate que l'esplanade du Théâtre du Jura n'est pas accessible aux personnes ayant besoin d'un ascenseur depuis la rue de la Brasserie. En effet, la porte d'accès à l'ascenseur n'est disponible que pour les personnes ayant un ticket de parking. Pour les autres, ne restent que les escaliers. Un des principes forts de la création du quartier du Ticle était d'être un trait d'union entre le quartier de la gare et la vieille ville, en aménageant des équipements pour une fluidité des déplacements à pied, avec une poussette ou en fauteuil roulant. Mme Schneider demande si le Conseil communal a entrepris des démarches pour corriger la situation ou s'il peut s'engager à en faire.

M. Emmanuel Koller confirme que l'ouverture de l'ascenseur est liée à l'ouverture des parkings du Ticle, prévue de 6 h à 22 h. Au-delà de cette plage horaire, seules les personnes avec un ticket du Théâtre ou les résidents du Ticle peuvent y accéder. Si l'ascenseur et le parking sont fermés de 22 h à 6 h du matin, c'est pour éviter des incivilités et des déprédations. Cette situation est comparable à celle des autres parkings dans la ville.

Mme Annie Schneider n'est pas satisfaite.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

DECISION : Le Conseil de Ville, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil communal, accorde l'indigénat communal à 3 personnes.

[Conformément aux exigences en matière de protection des données (CPDT-JUNE), la présente version du procès-verbal est anonymisée. Les informations détaillées peuvent être demandées au Secrétariat du Conseil de Ville, sous réserve des dispositions applicables en matière de protection des données.]

6. RENOUVELLEMENT DES RAPPORTS DE SERVICE DE LA CHANCELIÈRE COMMUNALE

Mme Edith Cuttat Gyger, chancelière communale, et **M. Alexandre Kaiser**, PCSI, se déportent.

DECISION : les rapports de service de la Chancelière communale sont renouvelés par 28 voix.

Mme Edith Cuttat Gyger, chancelière communale, remercie les membres du Conseil de Ville pour la confiance témoignée.

7. CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ·E DE COMMUNICATION ET PROMOTION À 100 %

M. Pierre Chételat, PLR, indique qu'après réflexion, son groupe propose de transformer cette création de poste en un contrat à durée déterminée de 2 ans, à 80 %. Cela permettra de réfléchir à l'organisation de la Chancellerie dans sa globalité. Il demande une modification de l'arrêté au point 1 : « La création d'un poste de chargé·e de communication et promotion à 80 % pour une durée de 2 ans est acceptée ».

M. Maël Bourquard, PS, informe que son groupe soutient la pérennisation de ce poste. La fonction a déjà prouvé toute son utilité pour la promotion de la Ville, la communication interne et les échanges avec les médias et la population. Des améliorations pourraient toutefois être faites dans le traitement du plan climat dans les messages. Se référant à ce qui a été débattu lors des discussions sur cette fonction en 2018, M. Bourquard relève que l'aspect promotion économique ne figure pas au cahier des charges. Dans les faits, il manque le développement de nouvelles activités économiques afin d'élargir la palette de professions actives et innovantes en ville. Contrairement à la pratique actuelle, il faut réfléchir à une certaine séparation des pouvoirs entre promotion économique et urbanisme. Plusieurs localités voisines se sont dotées de responsables, de commissions ou de groupes de travail en charge de la promotion économique, une réflexion que pourrait mener le Conseil communal. Conscient qu'une seule personne ne peut avoir le profil requis, le groupe PS propose d'allouer 0,8 EPT à la communication et attend une proposition de l'Exécutif pour la promotion économique concernant l'éventuel pourcentage à y allouer. Ainsi, M. Bourquard propose la modification de l'arrêté au point 1 : « La création d'un poste de chargé·e de communication et de promotion à 80 % est acceptée ».

M. Pierre-Alain Fleury, PDC-JDC, au nom de son groupe, accepte la proposition du PLR.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, annonce que son groupe soutient la pérennisation du poste parce qu'il est essentiel qu'un professionnel se consacre à la communication de la Ville. Toutefois, le groupe Alternative de gauche propose de mettre au concours le poste entre 80% et 100% et de préciser la possibilité d'un partage 50%/50%.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, souligne le travail effectué depuis quelques années, qui a permis une grande amélioration de la communication de la Ville. Le mélange entre communication et promotion économique n'est toutefois pas compatible à son sens. Elle conclut en indiquant que son groupe acceptera cette création de poste telle que proposée.

M. Damien Chappuis, maire, demande une éventuelle prolongation de parole.

DECISION : la prolongation de parole est acceptée.

M. Damien Chappuis, maire, se dit surpris des propositions faites au dernier moment ce soir, d'autant que les commissions avaient préavisé positivement ce message. Actuellement il s'agit effectivement d'une création de poste puisque, en 2018, lors des discussions sur l'étude Reflecta, le Conseil de Ville avait décidé d'octroyer un mandat de chargé de communication et d'en faire une évaluation après deux années d'exercice. Du travail effectué, des projets qui ont été développés et qui le seront encore, le Conseil communal tire un excellent bilan. A son sens, la proposition du PLR d'un contrat à durée déterminée de deux ans supplémentaires doit être refusée, il est nécessaire de pérenniser le poste, à 100%. En effet, la personne actuellement engagée travaille à 70% mais il n'y a pas de principe de suppléance, effectuée par la Chancelière, qui a d'autres tâches à accomplir. Un partage de poste est donc tout à fait envisageable. A l'attention de M. Bourquard, il précise que le mot promotion s'entend par promotion de la Ville et non par promotion économique. Cette dernière doit s'effectuer d'entente avec la Promotion économique du Canton, la Ville ne peut y travailler seule. Quant au partage de poste, le Conseil communal y est favorable, notamment pour la question de la suppléance. M. Chappuis conclut en demandant au Conseil de Ville de refuser les propositions faites ce soir et d'accepter le message tel que présenté.

M. Maël Bourquard, PS, demande une interruption de séance.

DECISION : l'interruption de séance est acceptée.

M. Maël Bourquard, PS, informe que son groupe retire sa proposition et soutient celle d'Alternative de gauche : un temps de travail entre 80% et 100%.

Mme Laurence Studer, UDC, s'inquiète de savoir si une demande de création de poste pour la promotion économique sera faite ultérieurement. De plus, au vu des finances de la Ville, un temps de travail de 80%, avec la possibilité de l'augmenter par la suite à 100%, lui semble une bonne alternative.

M. Damien Chappuis, maire, confirme qu'il n'y aura pas de demande pour un poste au niveau de la promotion économique. Le taux d'occupation actuel de 70% de la chargée de communication ne permet pas de réaliser l'ensemble des projets à développer, d'où la nécessité d'un poste à 100%. Elle pourra bien évidemment postuler et, si elle est retenue, le pourcentage supplémentaire pourra être utilisé pour sa suppléance et pour le développement de projets spécifiques. Le Conseil communal veut pouvoir disposer d'un poste à 100% qui figurera dans la liste des emplois. Il sera ensuite possible de publier une mise au concours entre 80% et 100%.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, accepte la proposition du Conseil communal.

DECISION : la proposition du groupe PLR de modifier le point 1 de l'arrêté comme suit : la création d'un poste de Chargé·e de communication et promotion à 80 % pour une durée de deux ans (CDD) obtient 10 voix.

DECISION : la proposition du groupe Alternative de gauche de modifier le point 1 de l'arrêté comme suit : la création d'un poste de Chargé·e de communication et promotion à 100 %, avec possibilité de poste partagé 50/50 (job sharing) et avec possibilité de mettre au concours entre 80 % et 100 %, obtient 19 voix.

DECISION : la proposition initiale du Conseil communal de créer un poste de Chargé·e de communication et promotion à 100 % obtient 11 voix.

DECISION : la proposition du groupe Alternative de gauche de modifier le point 1 de l'arrêté comme suit : la création d'un poste de Chargé·e de communication et promotion à 100 %, avec possibilité de poste partagé 50/50 (job sharing) et avec possibilité de mettre au concours entre 80 % et 100 %, obtient 18 voix.

DECISION FINALE : la création d'un poste de Chargé·e de communication et promotion à 100 %, avec possibilité de poste partagé 50/50 (job sharing) et avec possibilité de mettre au concours entre 80 % et 100 %, est acceptée par 23 voix contre 10.

8. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES

M. Pierre Chételat, PLR, en sa qualité de président de la CGVC, remercie le Conseil communal et les chefs de service qui accordent de leur temps à la commission, ainsi que les membres et la secrétaire de cette dernière, qui se réunissent parfois dans des délais relativement courts. Le rapport étant assez clair, il souligne que la commission s'est réunie 18 fois en 2021, un record.

9. MESSAGE DU CONSEIL DE VILLE AU CORPS ÉLECTORAL RELATIF À LA MODIFICATION PARTIELLE DU RÈGLEMENT D'ORGANISATION DE LA COMMUNE MUNICIPALE (ROCM)

M. Pierre Chételat, PLR, informe que son groupe demande la non-entrée en matière et refusera le message. La révision du ROCM ne sera pas terminée pour la fin de la législature et il est trop tôt pour proposer une modification partielle. Il demande également de corriger le message qui indique que la Commission de révision du ROCM est composée d'élus de tous les partis, ce qui n'est pas le cas d'un des membres.

M. Pierre Brulhart, PS, indique que son groupe acceptera le message et les trois modifications proposées, mais demandera des changements dans l'arrêté. Ces modifications devront être validées par le peuple et doivent l'être avant la fin de la législature. Il regrette cependant de ne pouvoir présenter une révision complète de ce règlement. En effet, des enjeux bien plus importants, entre autres les compétences des différentes autorités, les compétences financières ou le fonctionnement des commissions doivent encore être discutés. M. Brulhart déplore aussi que la rémunération des élus, objet de nombreuses discussions en Commission de révision du ROCM et en Commission de la mairie, ne soit pas débattue ce soir, en regard du dépôt des listes pour les élections communales de cet automne. La nouvelle formulation de l'art. 30 al 2 ici proposée permettra au Conseil de Ville de mener une réflexion sur la charge de travail des membres de l'Exécutif communal pour arrêter leur rémunération. A ce propos, tous les partis ont admis que la rémunération actuelle n'est pas satisfaisante et il leur demande d'être clair à ce sujet dans la campagne qui précédera la votation en indiquant la volonté du Conseil de Ville d'augmenter la rétribution des membres du Conseil communal.

M. Damien Chappuis, maire, confirme avoir été surpris, tout comme les membres de la commission y relative, de l'ampleur du travail demandé par la révision complète du ROCM. Mais il s'est avéré indispensable de proposer ces modifications avant le début de la nouvelle législature. Il confirme à M. Chételat que l'on peut corriger le passage sur la composition de la Commission de révision du ROCM et informe que le règlement sur les indemnités devrait être soumis au Conseil de Ville en automne, si la révision est acceptée par le peuple en votation.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 28 voix contre 4, avec une abstention.

M. Pierre Brulhart, PS, propose de modifier l'arrêté. A son sens, un citoyen devrait pouvoir accepter une des modifications et refuser une ou les deux autres, ce qui implique 3 objets distincts de votation. Dans ce sens, il propose d'ajouter des points à l'arrêté pour qu'on puisse se prononcer sur les 3 objets, avec 3 bulletins de vote : un qui concerne les compétences du Conseil de Ville pour fixer la rémunération des membres du Conseil communal, un autre pour la modification de l'art. 17 sur l'incompatibilité des fonctions

et un dernier pour la modification des art. 27, 29, 32 et 46 attribuant la compétence à l'Exécutif de nommer la chancelière communale ou le chancelier communal et au Législatif celle d'élire la ou le secrétaire du Conseil de Ville. Ainsi, par rapport à l'arrêté, le chiffre 1 reste inchangé. Le chiffre 2 devient : la modification de l'art. 30 al 2 du ROCM donnant compétence au Conseil de Ville de fixer la rémunération et le taux d'occupation du maire et des autres membres du Conseil communal est acceptée. Le nouveau chiffre 3 devient : la modification de l'art 17 ch. 1 du ROCM concernant l'incompatibilité des fonctions de chef de service et adjoint au chef de service avec celle de membre du Conseil de Ville et introduisant un devoir de récusation pour les autres membres du Conseil de Ville liés à la commune municipale par un rapport de service est acceptée. Et le chiffre 4 devient : la modification des art 27, 29, 32 et 46 du ROCM attribuant la compétence au Conseil communal de nommer le chancelier communal et au Conseil de Ville de nommer celle d'élire le secrétaire du Conseil de Ville est acceptée. Au point 5 on aura la reprise du point 2. M. Brulhart indique que c'est ainsi que cela été expliqué en commission. Il demande donc au Conseil communal de confirmer que le peuple se prononcera de cette manière en votation.

M. Damien Chappuis, maire, confirme qu'il y aura 3 votes puisque la population sera amenée à se prononcer sur 3 modifications. Lorsqu'il s'agit d'une révision partielle, le peuple se prononce article par article. Par contre, lors d'une révision globale les citoyens acceptent, ou non, le règlement dans sa totalité.

DECISION : la proposition de M. Pierre Brulhart d'insérer dans l'arrêté un nouvel alinéa 2 avec la teneur suivante : "La modification de l'article 30 al. 2 du ROCM donnant compétence au Conseil de Ville de fixer la rémunération et le taux d'occupation du maire et des autres membres du Conseil communal est acceptée." est acceptée par 28 voix contre 5, sans abstention.

DECISION : la proposition de M. Pierre Brulhart d'insérer dans l'arrêté un nouvel alinéa 3 avec la teneur suivante : "La modification de l'article 17 ch. 1 du ROCM concernant l'incompatibilité des fonctions de chef de service et adjoint au chef de service avec celle de membre du Conseil de Ville et introduisant un devoir de récusation pour les autres membres du Conseil de Ville liés à la Commune municipale par un rapport de service est acceptée." est acceptée par 28 voix contre 5, sans abstention.

DECISION : la proposition de M. Pierre Brulhart d'insérer dans l'arrêté un nouvel alinéa 4 avec la teneur suivante : "La modification des articles 27, 29, 32et 46 du ROCM attribuant la compétence du Conseil communal de nommer le chancelier communal et au Conseil de Ville de nommer celle d'élire le secrétaire du Conseil de Ville est acceptée." est acceptée par 26 voix contre 6, sans abstention.

DECISION FINALE : le message du Conseil de Ville au Corps électoral relatif à la modification partielle du Règlement d'organisation de la Commune municipale (ROCM) est accepté par 28 voix contre 4, avec 1 abstention.

10. COMPTES COMMUNAUX 2021

M. Damien Chappuis, maire, précise que la clôture du compte de résultat global positif de Fr. 3'551'526.50 concerne le bénéfice dégagé par les services autofinancés et a été validé par le Délégué aux affaires communales. Le déficit de Fr. 67.20 est le déficit structurel de la Municipalité. Pour le budget 2023, le Conseil communal est déjà en réflexion pour améliorer les comptes.

M. Pierre Chételat, PLR, en sa qualité de président de la CGVC, souligne qu'il faut être vigilant car la dette augmente, de même que les taux d'intérêt, ce qui va poser de gros problèmes. La présentation des comptes peut paraître ambiguë, mais MCH2 prend en compte les services autofinancés, ce qui n'était pas le cas auparavant. Il relève encore le dépassement de Fr. 400'000.- pour les TUD et indique que les recommandations de la commission ont été suivies à la Maison de l'Enfance, avec un meilleur taux de remplissage notamment. La CGVC invite le Conseil de Ville à approuver les comptes 2021 tels que présentés et remercie les fonctionnaires communaux et la fiduciaire de leur travail et de leurs explications.

M. Maël Bourquard, PS, tient en préambule à remercier les services communaux et la CGVC pour le travail réalisé et indique que le groupe socialiste va accepter les comptes 2021. Dans l'ensemble, les charges de fonctionnement ont été bien maîtrisées en cette période difficile de relance sociale et économique, et les coûts de la prévoyance sociale, bien qu'en période de pandémie, sont en légère diminution. Malgré des investissements bruts élevés, le bénéfice du compte de fonctionnement en MCH2 et les amortissements permettent d'aboutir à un degré d'autofinancement d'environ 65%. Avec plus de 100 millions d'investissements effectués durant ces 10 dernières années, la dette totale est restée relativement stable. A son sens, avec la remontée des taux d'intérêt, la gestion de la dette et des emprunts à moyen et long termes requerra une attention particulière, notamment par rapport au rachat des terrains SAFED. Les fonds gaz,

électricité et éclairage public ont été alimentés, ce qui est réjouissant. Le programme Voie lactée a porté ses fruits et la stratégie d'approvisionnement SACEN a également payé. Avec les comptes 2021, les conséquences positives du rapatriement du gaz aux SID peuvent être mesurées. M. Bourquard souhaite savoir si les clients vont être remboursés avec les Fr. 760'000.- qui ont pu être mis dans le fonds du gaz. Finalement il tient à relever que les présentations publiques et la communication doivent se faire sur la base des résultats en MCH2, l'utilisation d'écritures purement comptables, donc de fonds, pour équilibrer les comptes ou les budgets n'apportant aucune information sur la santé financière de la Ville.

M. Michel Friche, PLR, remarque qu'on peut avoir plusieurs lectures de ces comptes et que la synthèse indique un taux d'endettement net par habitant grandissant. Il constate que le nombre d'habitants diminue, passant de 12'625 en 2017 à 12'316 en 2021, ce qui pose problème, sans compter la crise du covid, les problèmes climatiques, la guerre en Ukraine et l'inflation. Des ménages vont se trouver en difficulté et il faudra probablement les aider. M. Friche pense que si on ne prend pas des mesures importantes, voire drastiques, on arrivera assez rapidement dans une impasse. La volonté d'augmenter la rémunération du Conseil communal, l'ouverture retardée du parking de l'Etang qui a causé des pertes financières, la fontaine de la Gare qui ne fonctionne plus, autant de problèmes qui font que les citoyens se posent des questions et sont mécontents.

Mme Laurence Studer, UDC, s'étonne que seuls 12 millions de francs ont été dépensés, alors que plus de 27 millions étaient prévus au budget des investissements, et souhaite à l'avenir des prévisions plus réalistes. Elle souligne la dette nette par habitant qui augmente, passant en 5 ou 6 ans de Fr. 5'000.- à Fr. 7'700.-, ainsi que le prélèvement de 1,3 million dans un fonds de réserve, qui sera bientôt épuisé. Elle s'inquiète non seulement de la hausse des taux d'intérêts, mais également de l'augmentation du prix des matériaux, et demande de veiller à rationaliser les futures dépenses.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, informe que son groupe accepte les comptes 2021 puisque ceux-ci bouclent plus favorablement que ne le prévoyait le budget, la ponction de 1,3 million dans le fonds de politique budgétaire permettant de ramener les comptes à un déficit de Fr. 67.20. Toutefois, les répercussions de la pandémie pourraient avoir un goût amer durant quelques années encore, surtout au niveau des rentrées fiscales des personnes physiques. Elle relève les rentrées supplémentaires des personnes morales de plus de 1,6 million, inattendues et réjouissantes. Le résultat global de Fr. 3'550'000.- démontre que les financements spéciaux, ou plutôt les services autofinancés, se portent bien, surtout dans le domaine des eaux, de l'énergie et des déchets. L'examen des comptes rubrique par rubrique montre que les dépenses sont bien maîtrisées, mis à part les transports publics qui accusent une augmentation importante. Les charges liées sont toujours importantes et le décalage de 2 années pour les décomptes finaux apporte des surprises, parfois bonnes, parfois mauvaises, comme l'augmentation considérable des charges de l'Action sociale, 1 million de plus pris à la répartition des charges pour Delémont. Concernant les investissements, Mme Maitre-Schindelholz constate que le montant budgété était clairement surévalué, mais le montant final est supportable pour les finances communales. Le PCSI est sensible à maintenir un bon taux d'investissement pour développer la ville, sans toutefois surcharger les ressources humaines à disposition, et en restant également attentif aux taux des intérêts. La prudence est de mise et des comptes équilibrés sans avoir recours aux réserves doit rester l'objectif à atteindre. Elle termine en remerciant le Conseil communal, les responsables financiers et la fiduciaire pour leur travail et leur disponibilité.

M. Grégoire Mertenat, PDC-JDC, constate que le résultat de l'exercice est préoccupant, malgré des recettes supplémentaires provenant en particulier de l'imposition des personnes morales, la Commune présentant un déficit structurel de plus de 1,3 million. Le PDC-JDC salue la prise de conscience du Conseil communal, qui dit vouloir mener des réflexions pour limiter le déficit structurel, mais regrette que cette volonté intervienne seulement après que la situation financière de la Ville se soit fortement détériorée. Son groupe avait averti les autorités que la Ville vivait au-dessus de ses moyens, notamment avec l'augmentation des effectifs de l'administration dont les effets se font sentir. Les comptes 2021 sont déficitaires avant le prélèvement sur la réserve, qui fond comme neige au soleil. Il met en exergue la réflexion sur les dépenses, menée systématiquement par les entreprises et les ménages, avant de dépenser sans compter. D'ailleurs, sans les bons résultats des entreprises qui ont su réagir, s'adapter, le déficit aurait été encore plus important de 1,7 million. La situation financière de la Ville, qui s'est inexorablement dégradée ces dernières années, et des investissements conséquents ont amené une augmentation très significative de l'endettement net par habitant. C'est le résultat d'une politique sans vision claire, dans un contexte où l'argent était bon marché. Aujourd'hui la situation a évolué, l'inflation est de retour, les taux remontent et la question de savoir comment la Ville va financer l'achat du terrain SAFED se pose. Il ne sera pas acceptable que la Ville continue de vivre au-dessus de ses moyens et fasse peser sur les contribuables la charge de redresser ses finances avec une augmentation d'impôts. M. Mertenat demande des économies de la part de la Ville qui doit se poser des questions sur les prestations délivrées. Sont-elles toute pertinentes, ne peuvent-elles pas être produites à moindres coûts, profite-t-on vraiment des collaborations avec les autres communes ? Il conclut en indiquant que le PDC-JDC sera très vigilant dans l'établissement du budget 2023 et demandera un retour à l'équilibre.

M. Damien Chappuis, maire, souhaite une prolongation de son temps de parole.

DECISION : la prolongation de parole est acceptée.

M. Damien Chappuis, maire, admet qu'il y a différentes façons d'interpréter le résultat des comptes 2021, mais il se réjouit que MCH1 soit abandonné, ce qui permettra de comparer les chiffres de manière correcte, notamment au niveau de la dette. La dette par habitant qui augmente n'est pas une progression, mais un changement d'analyse. Elle est préoccupante, d'autant que les habitants diminuent. Au niveau des investissements, il relève que l'autofinancement est bon. Il informe que pour le budget 2023 les services devront annoncer des chiffres le plus proche possible de ce qui va être investi, ce qui permettra d'évaluer correctement les charges d'amortissements. Concernant les taux d'intérêt, il y a un grand point d'interrogation sur leur évolution et M. Chappuis rappelle que la crise covid, celle du climat, la guerre en Ukraine, l'inflation n'étaient pas connues en début de législature mais doivent désormais être prises en compte. En début d'année, le taux d'intérêt était de 0,3% contre 2,4% actuellement pour 10 ans. Le Conseil communal se préoccupe évidemment de cette situation et des difficultés de certains citoyens qui auront peut-être des problèmes face à l'augmentation du prix de l'essence, du gaz, etc. Cependant il rappelle que les comptes 2021 sont dans le noir. Le budget prévoyait un déficit de 1,78 million en ayant puisé 1,9 million dans la réserve conjoncturelle alors que, finalement, ce ne sont que 1,3 million de francs qui ont été sortis de la réserve. Les comptes 2021 sont donc bien meilleurs que prévu. Il y a eu la volonté, il y a une dizaine d'années, de profiter des belles années pour mettre de l'argent de côté, en prévision d'une période plus difficile, notamment par rapport à la RFFA. Selon les projections, en 2024-2025 on devrait sortir du creux de la vague. M. Chappuis se réjouit également de la bonne santé des entreprises qui ont très bien résisté à la crise sanitaire. Il assure encore qu'il n'y aura pas d'augmentation de la quotité d'impôts et informe que le remboursement du gaz sera effectué envers les clients qui ont payé leurs factures durant l'année 2021. En conclusion, M. Chappuis souligne que toutes les préoccupations du Conseil de Ville sont partagées par le Conseil communal, qui souhaite lui aussi que les comptes communaux se portent bien.

Mme Laurence Studer, UDC, demande, par rapport aux investissements nets de Fr. 12'141'571.11, combien a été dépensé pour les panneaux solaires, pour les SID ou pour l'administration, afin de savoir exactement ce qui a été investi.

M. Marc Ribeaud, PS, relève qu'en 2020 la prévoyance sociale a coûté 22'381'762.53 et en 2022 Fr. 22'302'588.20. Toutefois, en tenant compte de l'argent rétrocédé par le Canton, la charge globale cette année est de 9,4 millions contre 9,7 millions l'année passée. Pourtant, il a été dit que le compte du social s'est fortement dégradé, raison pour laquelle il demande des explications à ce sujet.

M. Damien Chappuis, maire, indique qu'un demi-million de francs ont été investis pour le photovoltaïque. Il estime intéressant d'avoir la liste de l'ensemble des investissements et propose d'améliorer la présentation à l'avenir. De plus, il enverra ces détails par courriel à l'ensemble du Conseil de Ville. Quant aux charges de l'Action sociale, elles ont augmenté, mais pas forcément celles de la prévoyance sociale. Il admet que les comptes ne sont pas tout à fait clairs à ce sujet et se renseignera également par rapport à cela.

Mme Gaëlle Frossard, présidente, ouvre la discussion sur la fonction 0 Administration générale, pages 1-5, la fonction 1 Ordre et sécurité publique défense, pages 6-11, la fonction 2 Formation, pages 12-16, la fonction 3 Culture sport loisirs églises, pages 17-25, la fonction 4 Santé, pages 26-27, la fonction 5 Prévoyance sociale, la fonction 6 Trafic Transport Télécommunication, pages 33-36, la fonction 7 Protection de l'environnement Aménagement du territoire, pages 37-46, la fonction 8 Economie publique, pages 47-58, la fonction 9 Finances Impôts, pages 59-65, la récapitulation en page 66, et les pages finales. La parole n'ayant pas été demandée, elle passe au vote.

DECISION : les comptes communaux 2021 sont acceptés par 33 voix, à l'unanimité.

11. DEMANDE DE CRÉDIT-CADRE 2022 - 2025 DE FR. 1'900'000.- POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉFECTION DES ROUTES

M. Michel Friche, PLR, relève que les infrastructures, dont les routes, se dégradent et que son groupe acceptera ce crédit-cadre. Dans le message, il souligne l'illisibilité de la page concernant le relevé d'état des routes, situation 2022, et demande, à l'avenir, de prêter attention à ce genre de chose. Il s'étonne que les axes principaux, avenue de la Gare, quai de la Sorne et rue de la Molière feront l'objet d'une demande de crédit spécial ultérieure, malgré leur piteux état, alors qu'ils devraient être prioritaires.

M. Diego Tomaselli, PS, indique que son groupe n'est pas opposé à ce crédit d'entretien. Néanmoins, après avoir comparé ce crédit d'une durée de 4 ans au précédent, d'une durée de 5 ans, il est constaté une augmentation de près de 32%. Ainsi, son groupe propose de prolonger d'une année la présente demande et de modifier l'arrêté comme suit : « Le crédit-cadre 2022-2026 de Fr. 1'900'000.- pour l'entretien et la réfection des routes ». De plus, il souhaite qu'en cas d'hésitation entre deux routes nécessitant une réfection, la voie utilisée par les transports publics et/ou la mobilité douce soit priorisée. Enfin, dans le plan climat, il

demande des éclaircissements sur la mise en place d'une démarche participative avec tous les milieux concernés.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, annonce qu'une partie de son groupe refusera le message en l'état, le principe du crédit-cadre, largement utilisé, étant difficile à comprendre lorsqu'il s'agit de définir quelles dépenses il contient exactement. Elle se pose des questions sur la durabilité des routes ou l'adaptation des trottoirs, entre autres. Le message ne contient aucun signe de décroissance et, dans le plan climat, « dans la mesure du possible » revient régulièrement. La réflexion devrait repartir de zéro en matière d'aménagement des routes et un nouveau message présenté.

Mme Laurence Studer, UDC, constate que le bruit augmente vu l'état de certaines routes, notamment lors du passage de véhicules sur les nids de poule, et soutient cette demande puisque rien n'a été fait depuis des années sur certaines chaussées.

M. Pierre Chételat, PLR, indique que le groupe PLR va accepter la proposition du PS d'étaler le crédit-cadre sur une année supplémentaire.

M. Emmanuel Koller rappelle qu'il s'agit d'un crédit pour l'entretien courant des routes. Des crédits particuliers, après finalisation des projets, seront proposés concernant le quartier de la Gare, effectivement prioritaire. Concernant la durabilité, M. Koller souligne que l'Administration communale a décidé de la prendre en compte pour chaque projet. En l'occurrence, les matériaux utilisés seront compatibles avec l'environnement, il sera tenu compte de la végétalisation et la mobilité douce sera priorisée. Il explique encore que les riverains sont informés et leur avis demandé afin de pouvoir planifier les travaux. Enfin, M. Koller informe que le Conseil communal accepte l'extension de la durée du crédit de 4 à 5 ans.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 27 voix contre 4, avec 1 abstention.

DECISION : la proposition du groupe PS de modifier le message comme suit : " Demande de crédit-cadre 2022-2026 de Fr. 1'900'000.- pour l'entretien et la réfection des routes " obtient 21 voix, contre 4 pour celle du Conseil communal et 8 abstentions.

DECISION : la demande de crédit-cadre 2022-2026 de Fr. 1'900'000.- pour l'entretien et la réfection des routes est acceptée par 28 voix contre 4, avec 1 abstention.

DECISION : une pause est acceptée.

12. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.01/22 - "ASSEZ DE PAROLES ET D'ARGENT DÉPENSÉ EN VAIN, IL FAUT SE CONFORMER AUX DÉCISIONS DU TRIBUNAL FÉDÉRAL", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, relève que la motion pour un essai 30 km/h sur le segment route de Porrentruy-faubourg des Capucins, adoptée il y a 2 ans, a déjà coûté trop de temps et d'argent, dépensés en vain par la Commune et le Canton. Le but de son interpellation est de clarifier la situation. Il s'agit ici d'un essai, d'une mesure provisoire, totalement réversible, qui a cependant fait l'objet d'oppositions, notamment de l'Hôpital. A Zurich et à Bâle, une telle mesure sur les routes menant aux hôpitaux cantonaux n'a pas posé de problème. A Saint-Imier, il a été observé que le temps de passage moyen des véhicules, que l'on roule à 30 km/h ou 50 km/h, ne diffère jamais de plus de 5 secondes, mais que le trafic est plus fluide. Malgré cela, la population a décidé de maintenir le 50 km/h, ce qui serait possible à Delémont aussi. Avant d'engager des moyens financiers importants, il s'agit de vérifier la pertinence et l'efficacité des mesures planifiées et M. Ribeaud demande de les adapter à un essai, ce qui semble avoir été perdu de vue.

M. Emmanuel Koller explique que le dossier a été transmis au Service des infrastructures au mois de juin 2021. La Municipalité va donc lui demander de rendre sa décision rapidement. Si l'essai est accepté, on pourra avancer dans ce dossier, s'il n'est pas autorisé, il s'agira de déterminer la position de la Ville par rapport à ce refus.

M. Marc Ribeaud, PS, n'est pas satisfait.

13. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.05/22 - "UNE APPLICATION MOBILE POUR VISITER DELÉMONT", PCSI, MME FLORINE JARDIN

Mme Florine Jardin, PCSI, indique qu'à l'heure d'internet et des téléphones portables, pouvoir en quelques clics connaître les incontournables de la ville ou de la région est très pratique. Une telle application permettrait surtout de mettre en avant les atouts de la capitale jurassienne, sachant que Porrentruy, Saint-Ursanne et les Franches-Montagnes en disposent déjà. La motion demande de développer une

application pour téléphones permettant de visiter Delémont et se renseigner sur ses curiosités, ses monuments, ses restaurants, ses hôtels ou ses balades. Mme Jardin est surprise de la proposition du Conseil communal de transformer la motion en postulat. Ce moyen de promotion touristique est développé par une société jurassienne et, pour une question d'uniformité et de praticité, Delémont devrait avoir le même, qui coûte entre Fr. 25'000.- et Fr. 30'000.-, à quoi il faut ajouter l'apport d'informations effectué par du personnel communal (40 heures) et la mise à jour régulière des informations (3 à 4 heures par mois). Une telle mission pourrait d'ailleurs faire partie du cahier des charges de la chargée de communication et, si tel ne devait pas être le cas, le Département CSE pourrait s'en charger. De l'avis de Mme Jardin, la motion est simple, suffisamment documentée, et elle refuse sa transformation en postulat.

M. Claude Schluchter souligne que le Conseil communal est opposé à cette motion, contraignante, et propose de la transformer en postulat parce qu'il n'est pas convaincu de la nécessité d'une telle application. En plus de son prix, la charge de travail requise pour la mise à jour régulière des informations, par exemple des changements d'horaire, sera beaucoup plus élevée à Delémont. Est-ce à la Municipalité de prendre ces coûts en charge ? Qui va rendre cette application visible, qui va en faire la promotion ? M. Schluchter a obtenu énormément d'informations pertinentes sur la ville en utilisant simplement un moteur de recherche. Jura Tourisme et Jura & Trois Lacs étudient également le sujet, notamment pour les circuits secrets. A leur avis une transformation en postulat afin d'étudier la possibilité d'y intégrer une version pour Delémont, intégrant par exemple les monuments de la ville, est souhaitable. M. Schluchter veut pouvoir étudier le dossier afin de présenter des chiffres clairs et d'éventuelles collaborations.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, relève qu'il existe plusieurs sortes d'applications mobiles, dédiées aux restaurants ou aux activités touristiques, mais également à l'histoire, ces dernières requérant un travail conséquent. Elle pointe du doigt l'absence de wifi à l'étranger qui complique le téléchargement. A son avis, la transformation en postulat permettra d'étudier une éventuelle collaboration avec les circuits secrets, voire avec le Canton.

M. Laurent Crevoisier, PS, indique que son groupe est favorable à la transformation de la motion en postulat, afin de mieux étudier le dossier. Le PS se pose plusieurs questions, notamment de savoir si cette application sera uniquement en français, et si non qui ferait les traductions, pourquoi pas des QR codes disposés à différents endroits qui ramèneraient à une page web plutôt qu'une application, quelles collaborations peut-on envisager, etc.

Mme Florine Jardin, PCSI, pense que les éléments essentiels au niveau de l'application sont connus, il suffit d'aller sur celles de Saint-Ursanne ou Porrentruy, qui ont fait leurs preuves, pour avoir des réponses. Elle refuse la transformation de sa motion en postulat.

DECISION : la motion 5.05/22 - "Une application mobile pour visiter Delémont", PCSI, Mme Florine Jardin, est refusée par 15 voix contre 15, avec une abstention.

14. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.06/22 - "SOUTIEN À L'ÉLABORATION D'UN TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION DES ÉNERGIES FOSSILES", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ

M. Jude Schindelholz, PS, s'inquiète, comme beaucoup, du dérèglement climatique dont on voit les effets, notamment avec la récente canicule ou la sécheresse. Il propose que la Ville soutienne l'élaboration d'un traité pour que les Etats se mettent d'accord sur la production d'énergies fossiles. Actuellement, dans l'Accord de Paris, les gouvernements s'engagent à réduire le réchauffement climatique de quelques degrés. Cependant, les gouvernements des Etats qui disposent de réserves en charbon, pétrole et gaz prévoient de produire en 2030 deux fois plus d'énergies fossiles que ce qu'il faudrait pour limiter le réchauffement à 1,5 degré, d'où l'intérêt d'un mécanisme de régulation. M. Schindelholz se tient à disposition pour des explications détaillées sur cette campagne, lancée par l'ONG Stand Earth, qui bénéficie déjà du soutien de plus de 1'000 ONG, 3'000 scientifiques, 100 Prix Nobel et 30 villes, dont Genève. Le Conseil communal s'étant prononcé favorablement sur sa motion, il remercie les conseillers de Ville de l'accepter.

DECISION : la motion 5.06/22 - "Soutien à l'élaboration d'un traité de non-prolifération des énergies fossiles", PS, M. Jude Schindelholz, est acceptée par 25 voix contre 4, avec une abstention.

15. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.07/22 - "POUR PRÉSERVER LE TERRAIN DE SPORT ET LES ARBRES DES TRAVERSINS, CHERCHER UN EMPLACEMENT ADÉQUAT POUR LE FUTUR ÉCOPOINT", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ

M. Jude Schindelholz, PS, rappelle qu'en 2017 les révisions du PAL et du Plan de zones ont été acceptées dans leur ensemble. L'emplacement de l'actuel écopoint des Traversins, situé sur la parcelle No 2216,

appartient au Canton. Les infrastructures y ont été adaptées par un trottoir rabaissé pour le passage des véhicules et une surface asphaltée. Toutefois, dans le PAL révisé, c'est la parcelle en dessous, l'actuel terrain de football de l'école des Traversins, qui a été retenue pour créer un nouvel écopoint. Cet endroit n'est pas adapté car il faudra créer un accès, démonter le trottoir et le rabaisser, goudronner cette surface verte, et couper au minimum un, voire deux arbres, et supprimer une portion du terrain de football. Le problème c'est l'emplacement de cette surface qui obligera à redimensionner ce terrain de football, très utilisé. En l'occurrence, on pourrait sauver un espace vert et des arbres en maintenant l'écopoint à sa place actuelle, ou ailleurs s'il n'y a pas d'entente avec le Canton. La parcelle No 2216 se situe en zone d'habitat collectif sur 4 niveaux, ce qui signifie qu'à moyen et long termes, le Canton n'aura pas d'intérêt à la conserver, n'ayant pas vocation à développer de l'habitat. Il y a une opportunité à discuter pour éventuellement acquérir tout ou partie de la parcelle et faire un report d'indice. Il y a là des pistes à étudier, d'autant qu'il ne faudra pas réaménager le nouvel emplacement.

M. Emmanuel Koller se dit sensible au développement et aux objectifs de la proposition qui est faite par M. Schindelholz, mais propose de transformer la motion en postulat. Cela permettra d'entamer des discussions avec le Canton, de lui laisser le temps de réfléchir aux propositions faites, d'y répondre et enfin de faire un retour au Conseil de Ville.

Mme Florine Jardin, PCSI, revenant au fait que le terrain se situe en zone à bâtir, pense qu'en tant que propriétaire foncier, le Canton pourrait souhaiter vendre cette parcelle ou y construire des immeubles. Elle espère que le motionnaire acceptera de transformer sa motion en postulat parce qu'elle souhaite que la Commune puisse entrer en négociation avec l'Etat.

M. Jude Schindelholz, PS, relève une phrase, dans la position du Conseil communal, indiquant que l'emplacement prévu reste pertinent, ce qui le dérange parce qu'il faut éviter de construire sur cet endroit. Sa motion est ouverte, on peut chercher un autre emplacement que le terrain de football des Traversins. Il maintient la motion, en informant qu'il ne s'attend pas à un changement de zone dans un délai de réalisation d'une année, qui ne lui paraît effectivement pas réaliste. Si sa motion passe, c'est pour donner un signal clair, pour trouver une autre solution pour la localisation de cet écopoint. Par contre, la solution ne doit pas être trouvée impérativement dans un délai d'une année, raison pour laquelle il maintient la motion.

DECISION : la motion 5.07/22 - "Pour préserver le terrain de sport et les arbres des Traversins, chercher un emplacement adéquat pour le futur écopoint", PS, M. Jude Schindelholz, est acceptée par 19 voix contre 11, avec 2 abstentions.

16. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

A été déposée

- **Question écrite 2.06/22** - "Quid après la déconstruction de la Halle des Expositions en 2025 ?", PLR, M. Michel Friche

La séance est levée à 22 h 30.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente : La vice-chancelière :

Gaëlle Frossard Fabienne Beuret

Delémont, le 22 juillet 2022